



Syndicat National des Personnels de
l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr
www.snpespjj-fsu.org
<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>
<https://twitter.com/snpespjj>



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Paris le, 27 septembre 2018

Communiqué de presse

A l'occasion de sa visite au centre fermé d'Angoulême la ministre de la justice lance son programme d'enfermements des enfants !

Nous ne pouvons que nous interroger quant à la venue symbolique de Mme Belloubet, garde des sceaux, au centre fermé d'Angoulême. En effet, la Ministre de la Justice se rend dans une région où la totalité des centres fermés n'ont cessé, ces dernières années, de dysfonctionner ou de produire des atteintes graves aux droits des enfants.

Cette visite confirme aussi une orientation idéologique sécuritaire qui consiste à mettre à l'écart et à enfermer les enfants les plus en difficulté alors que la plupart des instances reconnues (CNCDH et CGLPL) alertent sur l'échec de ces structures et s'alarment de la hausse constante du nombre d'enfants incarcérés en France (près de 876 au 1^{er} août dernier).

Madame Belloubet s'apprête à porter au parlement le projet de loi d'orientation et de programmation pour la justice après avoir soutenu la loi « Asile/Immigration » qui permet le doublement du nombre de jours d'enfermement en centre de rétention (90 jours), pour les parents et leurs enfants.

Ce texte, prévoit la construction d'une prison supplémentaire pour enfants et la création de 20 nouveaux centres fermés. Si ce projet devait aboutir, il y aurait à la Protection Judiciaire plus de centres fermés (72) que d'unités éducatives d'hébergement (65), ce qui aurait pour conséquence de changer la nature éducative de cette direction du ministère de la justice.

Ce projet ne recueille pas le consensus de toutes et tous les parlementaires ; ainsi le récent rapport sénatorial de la mission sur la réinsertion des jeunes détenu.e.s, rendu le 26 septembre dernier, recommande de ne pas recentrer tous les moyens budgétaires sur l'ouverture des 20 nouveaux CEF (structures que ce rapport n'hésite pas à remettre en cause) mais de développer d'autres structures de Milieu Ouvert et d'insertion et de limiter l'enfermement des mineurs.

Par ailleurs, lors du colloque « Une vraie alternative à l'enfermement des enfants : la liberté »¹ du 8 et 9 février 2018, organisé par le SM, le SAF, l'OIP et le SNPES-PJJ/FSU, les professionnel.le.s et les intervenant.e.s ont pu souligner que depuis plusieurs années persistait une banalisation de l'enfermement des mineurs tout en sachant que ces lieux sont criminogènes. La prise en charge des enfants les plus en difficulté (dans le cadre pénal ou de la protection de l'enfance) nécessite du temps et des moyens. La politique actuelle du gouvernement en matière d'éducation et notamment pour ces jeunes, est néfaste et contraire à ces objectifs.

Le SNPES-PJJ/FSU affirme son attachement à l'esprit de l'ordonnance du 2 février 1945 : la primauté de l'éducatif sur l'enfermement ! Le 9 octobre 2018, le Projet de loi Programmation Justice 2018 sera débattu au Sénat dans le cadre d'une procédure accélérée. Nous appelons à la mobilisation de tous les professionnels et les partenaires de l'éducation pour s'opposer à la mise en œuvre de la loi de programmation 2018-22 (la construction d'une prison pour enfants et la création de 20 Centres Fermés) et exigeons le transfert des moyens pour les services éducatifs (Milieu Ouvert, hébergements et insertion).

¹De ce colloque en ressort un livre qui est publié et que vous pouvez vous procurer en cliquant [ici](#) et [là](#).